AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0889
FR0010411983-FS0475

14 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2023, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juin 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 8 971 126 actions SCOR SE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SCOR SE sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 179 435 695 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.